



ÉDITION POUR LES RETRAITÉS
PRINTEMPS 2025 | VOLUME 16

MISE À JOUR SUR LE RRSPNB

DANS CE NUMÉRO

- 2 | **ÉTAT DU RRSPNB**
- 3 | **CONSEIL DES FIDUCIAIRES**
- 4 | **ASSEMBLÉE ANNUELLE
D'INFORMATION 2025**
- 5 | **RAPPORT SUR
L'INVESTISSEMENT
RESPONSABLE**
- 6 | **MISE À JOUR SUR
LES PLACEMENTS**
- 8 | **CONSEILS À L'INTENTION DES
RETRAITÉS : L'ÉQUIPE DE
SUCCESSION**
- 8 | **MODIFICATIONS AUX
DOCUMENTS CONSTITUTIFS**

COORDONNÉES

PAR LA POSTE :

Conseil des fiduciaires du Régime
de retraite dans les services publics
du Nouveau-Brunswick

a/s de Vestcor
C.P. 6000
Fredericton (N.-B.) E3B 5H1

PAR TÉLÉPHONE :

1-800-561-4012 (sans frais)
506-453-2296 (Fredericton)

PAR COURRIEL : info@rrspnb.ca

VISITEZ : rrspnb.ca

 [@nbpspp-rrspnb](https://www.youtube.com/@nbpspp-rrspnb)

ISBN 978-1-4605-4054-1



ÉTAT DU RRSPNB

Votre Régime de pension est en excellente santé financière.

Le conseil des fiduciaires du RRSPNB a mis en place un système de « feux de circulation » pour donner un aperçu de la santé financière du Régime. Ce système est basé sur le coefficient de capitalisation du groupe avec entrants du RRSPNB. Ce ratio est déterminé par l'actuaire du Régime, TELUS Santé, et est utilisé par le conseil des fiduciaires pour prendre des décisions sur l'amélioration des prestations des participants, comme les rajustements au coût de la vie (RCV) conformément à la politique de financement du Régime. Recherchez l'image des feux de circulation dans les bulletins, les rapports annuels et le site Web du Régime pour voir d'un coup d'œil les résultats du Régime.

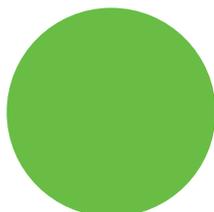


Le RRSPNB est financé à **129,4 %** †

L'actuaire du Régime détermine le niveau de provisionnement du RRSPNB en comparant son actif à ses obligations financières, également appelées « passifs ».

Au 1^{er} janvier 2024, le RRSPNB avait un actif de 9,254 milliards de dollars et un passif de 8,334 milliards de dollars.

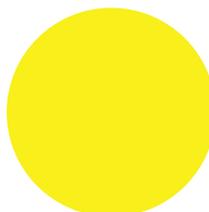
QUE SIGNIFIENT LES FEUX DE CIRCULATION?



FEU VERT

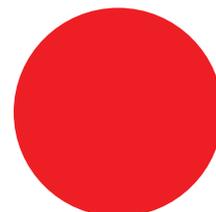
Lorsque le Régime est financé à plus de 120 %, on dit qu'il est en bonne santé financière et vous pouvez vous attendre à ce que le RCV soit accordé.

C'est là où en est le RRSPNB depuis sa conversion et où il se trouve encore aujourd'hui. Le niveau de provisionnement du Régime n'est jamais descendu en dessous de 120 % depuis sa conversion à un régime à risques partagés.



FEU JAUNE

Lorsque le Régime est financé entre 105 % et 120 %, le RCV peut être accordé la plupart du temps, mais il peut ne pas correspondre au taux d'inflation.



FEU ROUGE

Lorsque le financement du Régime est inférieur à 105 %, le RCV ne peut pas être accordé cette année-là. Si le financement descend trop bas, il se peut qu'il faille augmenter les cotisations ou que les prestations soient réduites, conformément à la politique de financement du Régime.

†Coefficient de capitalisation du groupe avec entrants au 1^{er} janvier 2024. Ce coefficient est déterminé en additionnant la valeur marchande de l'actif du Régime à la valeur actualisée des cotisations excédentaires au cours des 15 prochaines années, et en divisant cette somme par le passif actuariel selon l'évaluation de la Politique de financement du Régime.

AVIS DE NON-RESPONSABILITÉ : Ce bulletin est une publication au nom du conseil des fiduciaires du Régime de retraite dans les services publics du Nouveau-Brunswick. Cette publication vise à fournir de l'information au sujet du Régime de retraite dans les services publics du Nouveau-Brunswick. En cas de différence entre les renseignements contenus dans le présent bulletin et le texte du Régime ou les autres documents constitutifs appropriés, ces derniers auront préséance.

CONSEIL DES FIDUCIAIRES

Katherine Greenbank, BBA, CPA, CMA

Présidente - Nommée par la province du N.-B.

Directrice administrative de l'intégration des systèmes financiers à la retraite, Service Nouveau-Brunswick

Sébastien Deschênes, DBA, CFA, FCPA, ICD.D

Vice-président - Nommé par la province du N.-B.

Professeur de comptabilité et vice-président de l'Université de Moncton, campus d'Edmundston

David Brown

Fiduciaire - Nommé par la Fraternité internationale des ouvriers en électricité section locale 37

Gestionnaire d'entreprise, Fraternité internationale des ouvriers en électricité section locale 37

Paula Doucet, II

Fiduciaire - Nommée par le Syndicat des infirmières et infirmiers du Nouveau-Brunswick

Présidente, Syndicat des infirmières et infirmiers du Nouveau-Brunswick

Renée Laforest, CPA, CGA

Fiduciaire - Nommée par la province du N.-B.

Présidente-directrice générale, Service Nouveau-Brunswick

Jim Mehan, MBA, CPA, CMA

Fiduciaire - Nommé par la province du N.-B.

Sous-ministre du ministère du Développement social, province du Nouveau-Brunswick

Marilyn Quinn

Fiduciaire - Nommée par la province du N.-B.

Infirmière immatriculée à la retraite et ancienne présidente du Syndicat des infirmières et des infirmiers du Nouveau-Brunswick

Odette Robichaud

Fiduciaire - Nommée par les sections locales 1252, 1840 et 5017 du Syndicat canadien de la fonction publique

Sténographe judiciaire à la retraite, province du Nouveau-Brunswick

Leigh Sprague, LL.B.

Fiduciaire - Nommé par le Syndicat des employés des secteurs public et privé du Nouveau-Brunswick

Directeur général, Syndicat du Nouveau-Brunswick

Susie Proulx-Daigle

Fiduciaire - Nommée par le Syndicat des employés des secteurs public et privé du Nouveau-Brunswick

Présidente, Syndicat du Nouveau-Brunswick

Chris Russell

Observateur - Nommé par les sections locales 1252, 1840 et 5017 du Syndicat canadien de la fonction publique

Plombier Sceau rouge agréé et ouvrier d'entretien et de réparation, *New Brunswick Community College*

Peter Hanlon

Invité de la Fraternité internationale des ouvriers en électricité section locale 37

Matt Hiltz, B.Sc., LL.B.

Invité du Syndicat des infirmières et infirmiers du Nouveau-Brunswick

Le conseil des fiduciaires du RRSPNB se compose de dix fiduciaires et deux observateurs.

- Cinq fiduciaires ont été nommés par le gouvernement provincial.
- Quatre fiduciaires ont été nommés par les syndicats qui ont signé le protocole d'entente du RRSPNB.
- Il y a actuellement un poste de fiduciaire vacant pour une personne nommée par l'Institut professionnel de la fonction publique du Canada.

Les règles du RRSPNB exigent qu'au moins une personne nommée par le gouvernement provincial soit un participant retraité du Régime. La composition actuelle du conseil répond à cette exigence.

Bien qu'ils soient nommés par les syndicats ou le gouvernement provincial, les membres du conseil ont une obligation fiduciaire à l'égard du RRSPNB. **Cette obligation fiduciaire signifie qu'ils doivent agir dans le meilleur intérêt du Régime et de ses participants.**

Retrouvez les biographies complètes de vos fiduciaires au rrspnb.ca

ASSEMBLÉE ANNUELLE D'INFORMATION 2025

RENSEIGNEZ-VOUS SUR VOTRE RÉGIME AUPRÈS DES PERSONNES QUI LE CONNAISSENT LE MIEUX!

QUAND? Le 24 septembre 2025, 12 h HAA (midi)

OÙ? En ligne via webémission (option téléphonique disponible)

QUI? Tous les participants du Régime, que vous cotisez activement, que vous soyez à la retraite, que vous ayez différé votre pension ou que vous soyez un conjoint survivant.

POURQUOI DEVRIEZ-VOUS Y ASSISTER?

Rejoignez le conseil des fiduciaires et les principaux fournisseurs de services du Régime pour recevoir des :

- Mises à jour et informations clés sur le rendement et la gestion du Régime.
- Faits et des renseignements importants pour vous aider à mieux comprendre vos prestations de retraite, que vous cotisez au Régime ou que vous recevez une pension.
- Réponses à vos questions à la source. Discutez avec le conseil des fiduciaires et les fournisseurs de services, qui répondront à vos questions en direct.

Inscrivez-vous pour recevoir des rappels à rrspnb.ca/aai2025.

Une invitation officielle suivra à l'approche de l'assemblée.

Vous avez manqué l'assemblée de l'année dernière?

Regardez-la sur rrspnb.ca/aai2024,

Vos collègues participants ont posé d'excellentes questions lors de l'assemblée de l'année dernière, plus que nous n'avons pu en traiter pendant le temps qui nous était imparti. Pour nous assurer que chaque participant soit entendu, nous avons organisé une séance de questions-réponses élargie.

Numérisez le code ci-dessous avec votre appareil mobile ou regardez-la sur rrspnb.ca/aai2024.



RAPPORT SUR L'INVESTISSEMENT RESPONSABLE

Vous, les participants du RRSPNB, nous demandez souvent comment les fonds du Régime sont investis. Vous voulez notamment connaître les impacts environnementaux du portefeuille de placements du Régime.



Nous sommes heureux d'annoncer que le premier Rapport sur l'investissement responsable du RRSPNB est maintenant disponible au rrspnb.ca/responsable!

Le conseil des fiduciaires est heureux de partager le premier Rapport sur l'investissement responsable du Régime. Ce rapport rend compte de la façon dont les préoccupations environnementales, sociales et de gouvernance (ESG) sont prises en compte dans la prise de décisions de placement pour le RRSPNB. Le rapport comprend également des informations sur les émissions de gaz à effet de serre liées au climat pour la majorité du portefeuille de placements du Régime.

L'investissement responsable est important pour le RRSPNB. Une approche d'investissement à long terme intégrant des considérations d'investissement responsable est conforme à l'objectif du Régime.

À l'avenir, nous publierons chaque année un Rapport sur l'investissement responsable, ce qui vous permettra de suivre l'évolution de nos pratiques en matière d'investissement responsable. Nous avons bien hâte de vous montrer le travail que nous avons accompli pour assurer des rendements de placement stables, durables et à long terme pour votre fonds de pension.

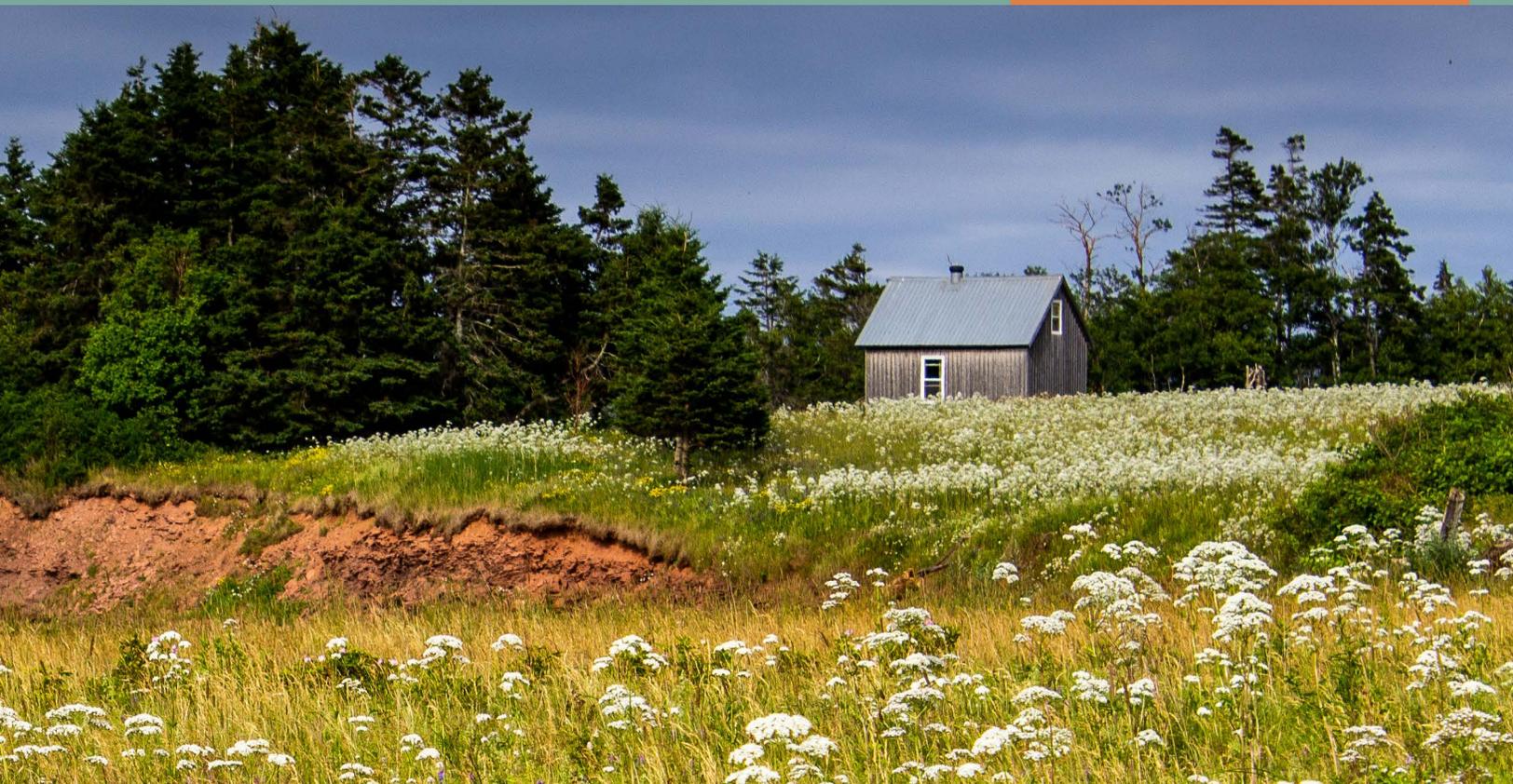
Le portefeuille du RRSPNB produit 479 tonnes de CO₂ par million de dollars investi*.

Cela équivaut à (par million de dollars)



*Ce chiffre représente 90 % des actifs du portefeuille total du RRSPNB.

Source : Calculateur des équivalences des émissions de gaz à effet de serre de Ressources naturelles Canada
<https://oee.nrcan.gc.ca/organisme/statistiques/bnce/apd/calculateur/calculateur-ges.cfm>



MISE À JOUR SUR LES PLACEMENTS

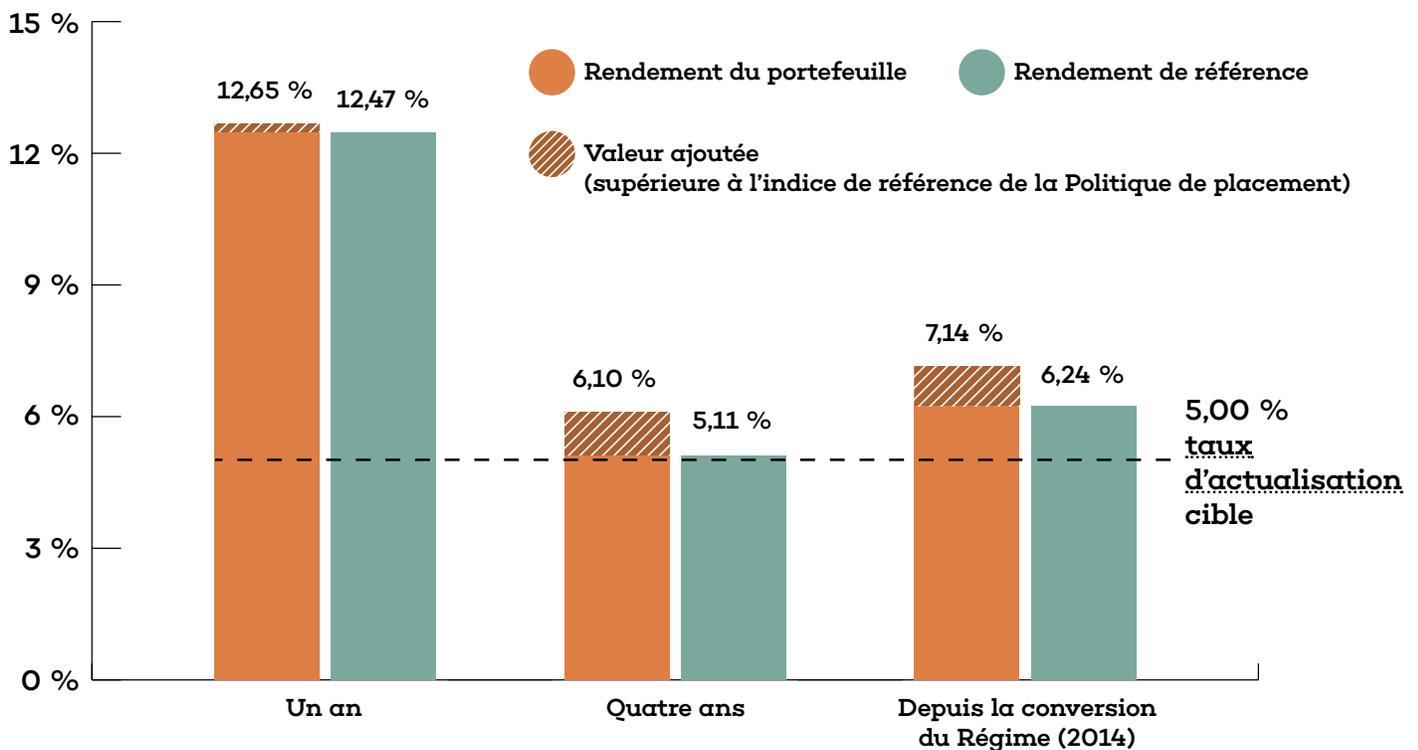
APERÇU DE VOTRE RÉGIME DE PENSION AU 31 DÉCEMBRE 2024



Recherchez les termes soulignés en pointillés dans cette mise à jour sur les placements. Vous pouvez trouver les définitions de ces termes et d'autres termes relatifs au RRSPNB en numérisant le code à droite avec votre appareil mobile ou en visitant le site vestcor.org/glossaire.



RENDEMENT DES PLACEMENTS (AU 31 DÉCEMBRE 2024)



Nous sommes heureux d'annoncer que les placements du Régime ont généré un rendement record de 12,65 % pour 2024. Il s'agit du rendement le plus élevé pour une année civile depuis la conversion du RRSPNB le 1^{er} janvier 2014. Le portefeuille d'investissement a également réussi à dépasser son indice de référence après prise en compte des coûts d'investissement, malgré le positionnement en risque plus faible du portefeuille et la différence de calendrier d'évaluation des actions de sociétés fermées et des actions de sociétés ouvertes.

À plus long terme, le taux de rendement annualisé sur quatre ans de 6,10 % et le taux de rendement annualisé depuis la conversion du RRSPNB de 7,14 % dépassent le taux d'actualisation cible de 5,00 % établi par l'actuaire indépendant et continuent de dépasser les rendements de référence respectifs de 5,11 % et de 6,24 %. Cette performance est particulièrement remarquable puisque l'actif du Régime continue de prendre moins de risques de placement que celui de la plupart des autres régimes de retraite canadiens comparables. Un sondage indépendant mené auprès des régimes de retraite canadiens a révélé qu'au cours des quatre dernières années, notre Régime a généré un rendement nettement supérieur à celui d'un régime médian, après ajustement en fonction du niveau de risque pris.

MISE À JOUR SUR LES PLACEMENTS (SUITE)

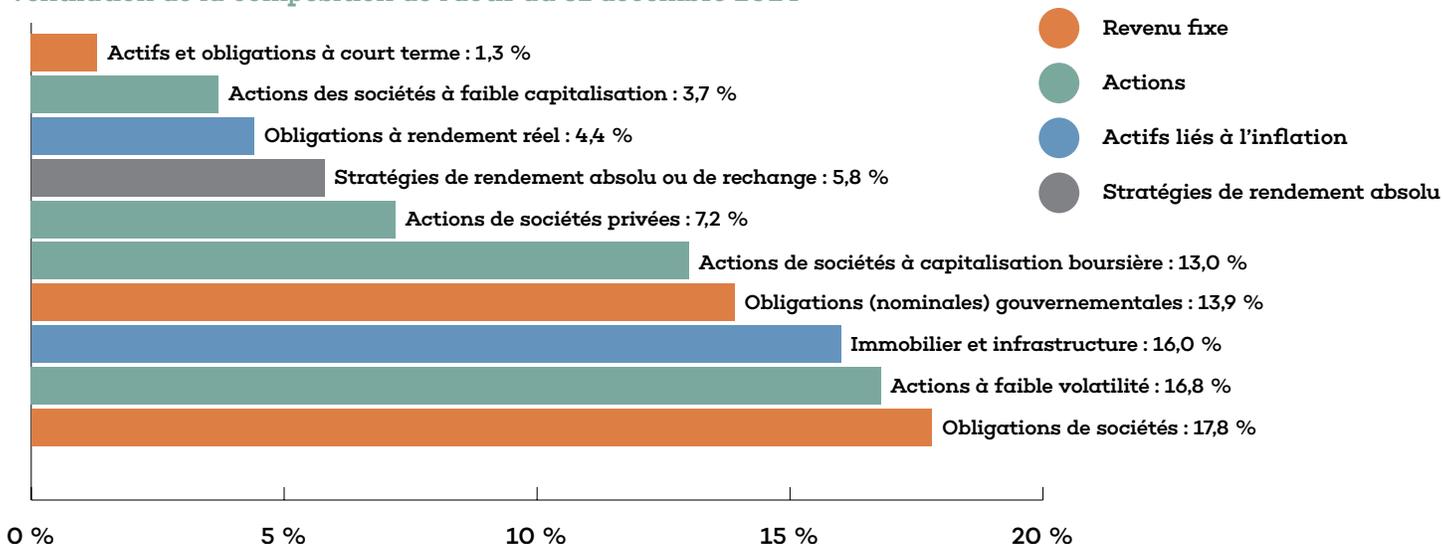
ACTIFS DE PLACEMENT

La juste valeur des actifs de placement du RRSPNB au 31 décembre 2024 s'élevait à 10,172 milliards de dollars, soit une augmentation de 937,2 millions de dollars par rapport à la juste valeur au 31 décembre 2023.

COMPOSITION DE L'ACTIF

Le tableau ci-dessous présente la composition de l'actif du portefeuille au 31 décembre 2024 et met en évidence la diversification de l'actif de placement du Régime.

Ventilation de la composition de l'actif au 31 décembre 2024



La Politique de placement du RRSPNB est examinée par le conseil des fiduciaires sur une base annuelle, et les placements du Régime sont actuellement transférés vers une nouvelle composition de l'actif. De plus amples renseignements sur les politiques du conseil se trouvent dans l'Énoncé des politiques de placement, disponible à rrspnb.ca, sous « À propos du Régime », puis « Les documents constitutifs ».

APERÇU DE LA SITUATION DU MARCHÉ

Dans l'ensemble, la plupart des investisseurs diversifiés ont obtenu des rendements très positifs au cours de l'année écoulée, avec ceux positionnés dans des placements relativement plus risqués ayant obtenu les meilleurs résultats. Toutefois, la divergence des perspectives économiques entre le Canada et les États-Unis a exercé une pression croissante sur le dollar canadien au cours de la dernière année. Le résultat des élections américaines a également entraîné des répercussions sur ses partenaires commerciaux comme le Canada. L'imposition de tarifs de grande envergure aurait une incidence importante sur les producteurs canadiens, et les mesures de rétorsion de la part des décideurs politiques canadiens auraient un impact négatif supplémentaire sur les consommateurs intérieurs, qui seraient forcés de payer plus cher pour des biens importés si les politiciens s'engageaient dans une politique tarifaire « à l'identique ».

De plus, les grands thèmes qui ont été mis en place au cours des dernières années, tels que la surperformance des actions d'intelligence artificielle (I.A.), la vigueur générale du secteur technologique, les événements géopolitiques importants et les turbulences relatives au sein de diverses entreprises axées sur la consommation, continueront d'exercer des pressions sur les gestionnaires actifs qui ont du mal à suivre, ou pourraient connaître un retournement, ce qui entraînerait une volatilité et des répercussions importantes sur les risques pour les investisseurs. Bien que la volatilité des marchés soit inévitable, le portefeuille de placements diversifié de votre Régime est conçu de façon à résister à ces fluctuations, ce qui garantit la sécurité à long terme des prestations des participants.

De plus amples renseignements, y compris un résumé des perspectives du marché pour cette période, sont disponibles dans les mises à jour trimestrielles du marché fournies par Vestcor à vestcor.org/miseajourdumarche.

CONSEILS À L'INTENTION DES RETRAITÉS

L'ÉQUIPE DE SUCCESSION

L'un des avantages du RRSPNB est la pension de survivant qui est offerte (selon la forme de pension choisie au moment de la retraite) aux conjoints admissibles, aux personnes à charge ou à d'autres bénéficiaires désignés après le décès d'un participant au Régime. Mais nous savons que faire affaire avec un régime de pension peut sembler très intimidant, surtout pendant une période stressante. Saviez-vous que notre administrateur de Régime de retraite, Vestcor, dispose d'une équipe spécialisée dans l'aide aux familles des participants ou à leurs proches tout au long du processus?

L'équipe de Succession de Vestcor guidera les membres de votre famille ou vos proches à travers les étapes à suivre s'il y a un conjoint survivant admissible, une personne à charge ou un autre bénéficiaire désigné ayant droit à une pension de survivant. Elle leur indiquera à quoi s'attendre et quels documents remplir. De plus, si un conjoint survivant souhaite conserver sa couverture au régime de soins de santé, l'équipe pourra les aider.

Il est possible de joindre l'équipe de Succession en communiquant avec Vestcor par courriel au info@vestcor.org, ou par téléphone au 1-800-561-4012, sans frais au Canada.



MODIFICATIONS AUX DOCUMENTS CONSTITUTIFS

La *Loi sur les prestations de pension* du Nouveau-Brunswick exige que les participants soient informés de toute modification aux documents constitutifs. À cet effet, le conseil des fiduciaires aimerait vous informer de la modification suivante qui a été déposée auprès du surintendant des pensions :

- Le texte du Régime a été modifié afin de tenir compte du rajustement au coût de la vie de 3,70 % (3,11 % plus 0,27 % et 0,32 % non accordés en 2024 et 2023 respectivement) à compter du 1^{er} janvier 2025. La modification a été déposée auprès du surintendant des pensions le 23 janvier 2025.

Les documents constitutifs du RRSPNB sont disponibles à l'adresse rrspnb.ca, et comprennent :

- **La politique de financement** : l'outil utilisé par le conseil des fiduciaires pour gérer les risques inhérents au Régime. Il s'agit d'un document qui fournit des directives et des règles concernant les décisions qui doivent, ou peuvent, selon le cas, être prises par le conseil des fiduciaires au sujet des niveaux de financement, des cotisations et des prestations. La politique de financement est accessible sur le site rrspnb.ca/pf. Un résumé rapide de certaines des principales dispositions de la politique de financement du RRSPNB est accessible à l'adresse rrspnb.ca/spf.

VOUS PRÉFÉREZ RECEVOIR CE BULLETIN EN FORMAT PAPIER?

Contactez-nous à info@rrspnb.ca ou en composant le 1-800-561-4012.

